

Règlement d'emploi des sections mécanisées et des sections de chars

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement d'emploi des sections mécanisées et des sections de chars / Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre, Bureau Emploi

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, Etat-major de l'armée de terre, Bureau Emploi - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : [S.I.] : [s.n.], 1983

Description matérielle : 1 vol. (240 p.) : Plans en coul, ill, fig. ; 30 cm

Note(s) : INF 209 Approuvé le 14 mars 1983 sous le n° 889/DEF/EMAT/EMPL

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. France Armée. Arme blindée et cavalerie. -- Règlements -- Règlements

Sujet - Nom commun : Véhicules militaires

Combat

Chars d'assaut